

SÉANCE DU 09 AVRIL 2015

Les membres du Conseil Municipal sont convoqués pour la séance ordinaire qui aura lieu le JEUDI 09 AVRIL 2015 à 20 H 30.

A Villers-Semeuse,
Le 02 Avril 2015

Le Maire,

Jérémy DUPUY

Le neuf avril deux mille quinze, à vingt heures trente minutes, le **CONSEIL MUNICIPAL** s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérémy DUPUY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Monsieur DUPUY, Mesdames DAUGENET, FAYNOT, GILBERT, GOBLET, HUIN, LANDART, LESPAGNOL-GAILLOT, SAVARD Marine, VERNOT Messieurs BECARD, DEHAIBE, DONKERQUE, GUILLAUMÉ, KADA, MARTINEZ, NOËL, PARENTÉ, RABATÉ, ROUSSEAUX, SAVARD Frédéric, STAUB.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS: Monsieur ETIENNE, Mesdames FONTAINE, PLISSON, RIBEIRO et SANTERRE.

Madame FONTAINE a donné pouvoir à Monsieur Joël ROUSSEAUX
Madame PLISSON a donné pouvoir à Monsieur Serge NOËL
Madame RIBEIRO a donné pouvoir à Madame Evelyne LANDART
Madame SANTERRE a donné pouvoir à Monsieur Didier PARENTÉ

Madame Marine SAVARD a été désignée secrétaire de séance

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

... / ...

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir fait procéder à l'appel et constaté que le quorum était atteint. Le compte-rendu de la réunion du 19 février 2015 a été transmis aux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire demande si des observations sont formulées à l'égard de ce compte-rendu sachant que deux modifications sont intervenues depuis son envoi aux conseillers municipaux. L'orthographe du patronyme SAVARD Marine a été réécrit avec un D au lieu d'un T dans le compte-rendu de la commission scolaire du vendredi 30 janvier 2015 et les termes conseil d'habitant ont été substitués à ceux de conseiller municipal dans la transcription d'une question posée en toute fin de séance par Monsieur Didier PARENTÉ à Monsieur DUPUY à propos d'une lettre reçue par lui dans laquelle Monsieur le Maire lui suggérait de mettre fin à ses fonctions de membre du conseil d'habitant du quartier du Charme depuis qu'il était devenu conseiller municipal par le jeu des démissions.

Aucune autre observation n'étant formulée, Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 19 février 2015 et le soumet à la signature des présents.

Il est ensuite passé aux questions inscrites à l'ordre du jour.



ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014
--

Monsieur le Maire rappelle que s'agissant de **la présentation et de l'adoption du compte administratif**, le maire ne peut présider la séance au cours de laquelle il est débattu de ce document. Il passe ainsi la présidence de la réunion à **Madame Evelyne LANDART**, adjointe aux finances, pour la présentation du document dont un extrait a été transmis à chaque conseiller municipal.

Madame LANDART énonce pour chaque section fonctionnement et investissement les principales lignes de dépenses recettes et demande si des informations complémentaires sont souhaitées. Aucune remarque n'est formulée.

Chaque section a enregistré les résultats suivants :

➤ FONCTIONNEMENT	:	recettes	3.973.326,36 €
		dépenses	3.067.149,80 €
		<i>soit un excédent de</i>	906.176,56 €
➤ INVESTISSEMENT	:	recettes	4.147.391,10 €
		dépenses	3.783.918,60 €
		<i>soit un excédent de</i>	363.472,50 €

Madame LANDART propose au vote l'adoption du compte administratif 2014 tel que présenté. Monsieur le Maire quitte la salle comme le veut la tradition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le compte administratif 2014.

Puis Monsieur DUPUY revient dans la salle. Il remercie l'assemblée pour ce vote de confiance et reprend la présidence de la réunion.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

**ADOPTION
DU COMPTE DE GESTION 2014**

Monsieur le Maire rappelle que si le compte administratif est élaboré par le Maire, la Trésorière municipale est tenue de présenter l'équivalent pour ce qui est de la tenue de sa propre comptabilité, en élaborant le compte de gestion.

Ainsi le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce document qui est l'équivalent du compte administratif et qui, bien entendu, doit faire apparaître strictement les mêmes résultats que ce dernier. Les services de la Trésorerie de Charleville-Mézières et Amendes ont transmis le compte de gestion 2014 en mairie et celui-ci est bien conforme au compte administratif.

Monsieur le Maire propose au vote l'adoption du compte de gestion 2014. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour ce vote unanime puis passe au dossier suivant : l'adoption du budget primitif 2015.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

**ADOPTION
DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Monsieur le Maire précise que le projet de budget qui est présenté ce soir a été étudié en commission de finances qui s'est réunie le 2 avril dernier. Il a été établi sans augmentation de la fiscalité qui revient à la commune. Il précise également que les résultats constatés pour l'année 2014 ne sont pas significatifs car cette année particulière a connu plusieurs périodes de « flottements » dues aux incertitudes électorales. Il est bien évident que les dépenses ont été moindres que celles constatées sur un exercice normal. Ainsi l'année de référence qui doit être prise en compte en matière de dépenses est l'année 2013.

En section de fonctionnement, certaines lignes budgétaires sont proposées en augmentation (notamment eau, énergie-électricité, téléphone pour tenir compte des frais de fonctionnement de la cantine et du C.L.S.H. et le personnel pour les N.A.P.).

Par ailleurs, en prévision de l'ouverture de la médiathèque, la ligne budgétaire livres, disques, cassettes a été abondée à hauteur de 5.000 €.

Une modification budgétaire est intervenue à la demande des services de la Trésorerie : les cotisations pour assurance du personnel au chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés, article 6455 sont désormais à imputer sur le chapitre 011, charges à caractère général, article 616, primes d'assurances.

Pour ce qui concerne **les recettes de la section de fonctionnement**, il convient de rappeler la baisse très importante de la Dotation Globale de Fonctionnement qui est une dotation d'Etat. Cette année la commune enregistre une perte de 71.799 €, il en sera de même en 2016 et 2017.

En investissement, les opérations projetées suivent les axes principaux qui s'inscrivent dans le programme qui avait été présenté aux électeurs au moment des élections.

Les propositions de la commission sont les suivantes en matière d'inscriptions budgétaires en investissement :

- **C.L.S.H.** : **410.404 €**
(300.000 € qui n'avaient pu être versés en 2014, 52.000 € au titre de 2015 et 58.404 € pour de l'acquisition de matériel divers),
- **Solde aménagement de la Z.A.C.** : **120.780 €**
- **Remboursement des emprunts** : **116.500 €**
(capital)
- **Acquisition de logiciels** : **7.840 €**
(Ségilog + cantine C.L.S.H.)
- **Etudes de voiries** : **30.000 €**
- **Etudes diverses** : **30.000 €**
- **Réfection de la toiture de l'école Gambetta** : **50.000 €**
- **Aménagement de rues** : **786.089 €**
- **Solde travaux rue Jules Guesde** : **10.000 €**
- **Economies d'énergie** : **65.000 €**
(remplacement de chaudières 50.000 € et poursuite changement lampadaires boules 15.000 €)
- **Aménagement salle des fêtes matériel scénique** : **25.000 €**
- **Acquisition de matériel** : **55.799 €**
- **Accessibilité** : **50.000 €**
- **Aménagements divers de voiries** : **25.500 €**
(rue des acacias, accès Fort des Ayvelles, parking rue Jules Guesde)
- **Columbarium** : **10.000 €**
- **Acquisition de véhicule électrique ou hybride** : **30.000 €**

- **Cadre de vie urbain se répartissant ainsi** : **100.000 €**
 - Sécurité : 50.000 € (caméras dispositif sécurité routière)
 - Signalétique de la commune : 30.000 €
 - Jeux : 10.000 €
 - Illuminations : 10.000 € (équipement leds)
- **Travaux école du Charme maternelle** : **100.000 €**
- **Amélioration sécurité sortie Charme** : **20.000 €**
- **COSEC pour remplacement revêtement du sol** : **85.000 €**
- **Dépenses imprévues** : **74.400 €**

Le budget primitif ainsi proposé par Monsieur le Maire s'équilibre de la façon suivante :

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses	3.908.804,30 €
- Recettes	3.908.804,30 €

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- Dépenses	3.010.313,36 €
- Recettes	3.010.313,36 €

Le budget primitif 2015 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie les membres de l'assemblée pour leur confiance.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

<p style="text-align: center;"><u>Objet de la délibération</u></p> <p style="text-align: center;">AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014</p>
--

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,

Après avoir constaté les résultats de clôture des sections « *Fonctionnement* » et « *Investissement* » de l'exercice 2014, soit un excédent de 906.176,56 €uros au compte 002 et un excédent de 363.472,50 €uros au compte 001,

Compte-tenu des crédits reportés en dépenses d'investissement pour un montant de 942.300 €uros et en recettes d'investissement pour un montant de 255.209 €uros,

DÉCIDE D'AFFECTER au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés », la somme de 680.688,56 €uros.

DÉCIDE DE REPORTER au compte 002 « Excédent de fonctionnement », la somme de 225.488 €uros.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Objet de la délibération
**FIXATION DES TAUX APPLICABLES AUX
TAXES LOCALES - ANNÉE 2015**

Monsieur le Maire expose qu'en application des dispositions de l'article 1639 A du *Code Général des Impôts*, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 Avril de chaque année ou avant le 30 Avril en cas de renouvellement général des conseils municipaux,

Ceci étant exposé,
Après avoir entendu toutes informations utiles et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE DE FIXER comme suit, les taux communaux qui s'appliqueront pour l'année 2015 aux taxes locales :

- | | |
|--------------------------------------|---------|
| ▪ TAXE D'HABITATION | 9,03 % |
| ▪ TAXE SUR LE FONCIER BÂTI | 12,17 % |
| ▪ TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI | 32,49 % |

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Objet de la délibération
**VOTE DE SUBVENTIONS
AU TITRE DE L'ANNÉE 2015**

Monsieur le Maire précise que pour cette année les subventions ont été globalement reconduites à leur montant de 2014. Il souhaite que pour l'année 2016, se mette en place un groupe de travail qui élaborerait une grille de critères d'attribution des subventions. Ce groupe de travail pourrait être constitué de membres des commissions finances, sport et animation.

Il faudrait que cette grille soit élaborée pour le début du quatrième trimestre afin de lancer la campagne de collationnement des demandes de subventions pour la fin de l'année.

Monsieur GUILLAUMÉ demande les raisons pour lesquelles l'association EVASION n'aurait pas de subvention au titre de 2015. Monsieur le Maire précise que c'est l'association elle-même qui a estimé ne pas avoir besoin de l'aide financière de la commune car elle réussit à s'autofinancer.

Monsieur RABATÉ indique qu'il conviendrait de favoriser les associations de Villers qui ont un véritable impact sur la vie associative de la commune.

Monsieur le Maire ajoute qu'il ne sera pas aisé de peser le pour et le contre des dossiers à examiner mais il précise qu'il serait indispensable que des représentants de la mairie soient invités et assistent aux assemblées générales des associations subventionnées. Par exemple l'association du Terrot Club n'a pas invité la mairie à son assemblée générale ce qui n'est pas normal eu égard au montant relativement important de la subvention communale attribuée à cette structure.

Monsieur le Maire propose au vote les subventions selon les propositions émises par la commission des finances et qui figurent sur le tableau ci-après. L'unanimité se fait sur l'ensemble de ces propositions excepté pour l'attribution de la subvention à l'association du Terrot Club qui enregistre une abstention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,

Sur proposition de la *Commission Municipale des Finances*, **DÉCIDE D'ATTRIBUER les subventions ci-après au titre de l'année 2015 :**

<input type="checkbox"/> Comité d'Action Sociale du Personnel de Villers-Semeuse...	6.600 €
Comité Municipal des Fêtes de Villers-Semeuse	24.500 €
<input type="checkbox"/> Association des Parents d'Elèves de Villers-Semeuse	1.200 €
Coopérative scolaire de l'école GAMBETTA	680 €
Coopérative scolaire de l'école de SEMEUSE	680 €
Coopérative scolaire de l'école du CHARME	2.020 €
Coopérative scolaire de l'école du PLATEAU	2.430 €
<input type="checkbox"/> Foyer Socio-Educatif du Collège Jules Leroux	2.625 €
<input type="checkbox"/> A. S. P. T. T. - ATHLÉTISME « 15 Bornes »	550 €
<input type="checkbox"/> Association de pêche « L'AMICALE » Mézières et environs	935 €
Association Artistique et Gymnique de Villers-Semeuse	800 €
<input type="checkbox"/> Association « COURIR EN ARDENNE » pour organisation	
course « SEDAN - CHARLEVILLE »	205 €
Association Bouliste de Villers-Semeuse	315 €
<input type="checkbox"/> Association sportive civile de	
« GYMNASTIQUE FÉMININE »	120 €
<input type="checkbox"/> Association « BUDO TRADITIONNEL » de V-Semeuse	1.000 €
<input type="checkbox"/> Club Athlétique de Villers-Semeuse	8.870 €
<input type="checkbox"/> Club de BASKET Villersois	1.350 €
(et 625 € à verser ultérieurement en fonction des résultats)	
<input type="checkbox"/> Association TIR AUX ARMES de Villers-Semeuse	1.025 €
<input type="checkbox"/> Entente Cycliste Villers-Semeuse Boulzicourt	2.000 €
Club « GYMNASTIQUE DOUCE » de Villers-Semeuse	120 €
Association « GYM TONIC » de Villers-Semeuse	120 €
<input type="checkbox"/> TENNIS CLUB de Villers-Semeuse	1.300 €
<input type="checkbox"/> Association TERROT CLUB ARDENNAIS	810 €
(1 abstention sur le vote de subvention au Terrot Club)	

<input type="checkbox"/> Association ARDENNES GÉNÉALOGIE	100 €
<input type="checkbox"/> Association « PIC' ET PEINT »	140 €
<input type="checkbox"/> Association DYNA' VILL'	2.500 €
<input type="checkbox"/> CERCLE HISTORIQUE JULES LEROUX	500 €
<input type="checkbox"/> CHORALE « RÉCRÉATION »	185 €
<input type="checkbox"/> Harmonie S.N.C.F. de Charleville-Mézières	1.800 €
<input type="checkbox"/> Association « Don du sang bénévole »	200 €
<input type="checkbox"/> CROIX ROUGE FRANÇAISE, <i>Délégation locale de Charleville-Mézières</i>	300 €
<input type="checkbox"/> Association LE SOUVENIR FRANÇAIS	150 €

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Objet de la délibération
**RÉPARTITION DES CHARGES DE
CHAUFFAGE DE L'IMMEUBLE
PARTIELLEMENT OCCUPÉ PAR LES
SERVICES DE LA POSTE AU 03 RUE
AMBROISE CROIZAT**

Monsieur le Maire rappelle que la commune loue depuis octobre 2013, le rez-de-chaussée de l'immeuble sis 03 rue Ambroise Croizat à Villers-Semeuse aux services de *La Poste*.

En devenant propriétaire de ce bien, la commune a mené une consultation dans le cadre du *Code des Marchés Publics* afin de choisir l'offre la mieux disante en matière de fourniture de gaz naturel.

En date du 1^{er} février 2014, un nouveau fournisseur a été choisi et au terme de la première année de chauffe, il convient de faire application des dispositions de l'acte de vente et du bail commercial dont la commune a obtenu le transfert au moment de la vente pour répartir les charges de chauffage de l'immeuble.

Ceci étant exposé, après avoir entendu toutes informations utiles et en avoir délibéré,

Vu les dispositions de l'acte de vente en date du 31 octobre 2013 et notamment son article 7.1 passé entre la société civile immobilière « BP », filiale immobilière de *La Poste* et la commune de Villers-Semeuse relatif à la cession de l'ensemble immobilier sis 03 rue Ambroise Croizat à Villers-Semeuse cadastré « section AE, n° 101 »,

Entendu l'avis de la *commission municipale des finances*,

DÉCIDE DE FIXER la participation de *La Poste* aux charges de chauffage à 41,27 % de celles-ci.

Ce taux procède du calcul suivant : surface totale de l'immeuble et de ses annexes / surface louée à *La Poste*, soit 189 m² / 78 m².

CHARGE le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire application de la présente décision.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Objet de la délibération

**LOCATION DU 1^{ER} ÉTAGE DE L'IMMEUBLE
PARTIELLEMENT OCCUPÉ PAR LES
SERVICES DE LA POSTE AU 3 RUE
AMBROISE CROIZAT À L'ASSOCIATION
« LES RESTAURANTS DU CŒUR »**

Monsieur Joël ROUSSEaux présente le dossier puis Monsieur le Maire rappelle qu'en octobre 2013, la commune s'est portée acquéreur de l'immeuble sis 03 rue Ambroise Croizat à Villers-Semeuse.

Cet immeuble abrite au rez-de-chaussée les services de *La Poste* et le premier étage qui est l'ancien logement de fonction du receveur est actuellement libre de toute occupation.

La volonté des élus a toujours été de ne pas louer cet ancien logement en tant que tel, mais de le réserver à une utilisation en rapport avec l'intérêt public.

Ainsi, des contacts ont été noués avec l'association « *Les Restaurants du Cœur* » qui cherchait à transférer ses activités tertiaires en un lieu financièrement plus attractif que celui qu'elle occupe aujourd'hui sur la commune de Charleville-Mézières.

Une visite des locaux a été organisée et le local situé au 1^{er} étage répond aux besoins de l'association.

La *commission des finances* a été saisie de ce dossier et a formulé des propositions de tarif pour la location du bien concerné.

Ceci étant exposé, après avoir entendu toutes informations utiles et en avoir délibéré,

Sur proposition de la *commission municipale des finances*,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,

FIXE à QUATRE CENT CINQUANTE €uros par mois la location du local constitué de quatre pièces principales, situé au premier étage de l'immeuble sis 03 rue Ambroise Croizat à Villers-Semeuse.

CHARGE le Maire d'établir le BAIL LOCATIF qui interviendra entre l'association « *Les Restaurants du Cœur* » et la commune de Villers-Semeuse et l'AUTORISE à signer ce document.

Monsieur ROUSSEaux précise enfin que la répartition des charges de chauffage se fera selon la surface louée aux restaurants du cœur.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Objet de la délibération

**CRÉATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS ET
SAISONNIERS NÉCESSAIRES AU
FONCTIONNEMENT DES SERVICES
TECHNIQUES MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire expose que la période de congés annuels va apporter une nouvelle fois des perturbations dans le fonctionnement régulier des *services techniques municipaux* alors que les travaux, notamment ceux liés à l'entretien des espaces verts, sont les plus nombreux à cette époque de l'année.

Sur ces constatations et sur le fondement de l'article « 3 » de la Loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la *Fonction Publique Territoriale*, **Monsieur le Maire propose la création de postes saisonniers sur les mois de MAI - JUIN - JUILLET et AOÛT 2015 pour les *services techniques municipaux*.**

Ceci étant exposé et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

Considérant les besoins saisonniers de la commune et les possibilités offertes par la Loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée,

DÉCIDE la création à compter du 1^{er} MAI 2015 et pour une durée de QUATRE MOIS, de CINQ POSTES « d'Adjoints Techniques Territoriaux de 2^{ème} classe » non titulaires qui seront appelés à exercer les fonctions correspondant aux besoins saisonniers dans le domaine de l'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS.

La rémunération des personnes recrutées sera calculée sur la base de l'indice brut « 340 » soit « 321 » majoré correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle 3 de rémunération.

La durée de travail hebdomadaire de ces agents est fixée à 35 / 35^{ème}.



Objet de la délibération

**CRÉATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS ET
SAISONNIERS NÉCESSAIRES AU
FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE
LOISIRS SANS HÉBERGEMENT POUR LES
VACANCES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ 2015**

Monsieur RABATÉ demande s'il est envisageable de confier la direction du centre de loisirs à des personnes qualifiées extérieures à la mairie.

Monsieur le Maire indique que de nombreux problèmes se sont fait jour dans le fonctionnement de la structure depuis quelques temps. Des animatrices ont été reçues en entretien par le Maire, Madame GOBLET ainsi que par le Directeur des Services et qu'ils ont eu à rencontrer également des syndicats auxquels certaines animatrices avaient exposé soit leur situation qu'elles jugeaient inappropriée soit des problèmes relationnels entre collègues ou certains élus.

Il a été décidé que Patrick BERGES superviserait le fonctionnement du centre de loisirs de printemps et d'été et qu'en fonction des résultats obtenus et éventuellement des remontées attendues des parents, des décisions importantes seraient à prendre au moment de la rentrée comme par exemple effectivement confier la direction de l'A.L.S.H. à quelqu'un de l'extérieur.

Patrick BERGES expose que le programme initial proposé par la directrice pour les vacances de printemps a été modifié pour suivre les attentes que Monsieur le Maire et Madame GOBLET avaient eu l'occasion d'exprimer au cours des réunions qui se sont tenues en présence des animatrices. Le nouveau programme a été présenté à Madame GOBLET qui a convenu que la nouvelle mouture du projet était plus conforme aux lignes directrices dégagées.

Puis passant strictement à l'adoption de la délibération, Monsieur le Maire expose que **le fonctionnement pendant les petites vacances d'AVRIL et les vacances d'ÉTÉ 2015 de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement nécessite le recrutement de personnel saisonnier.**

Ceci étant exposé et après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,

Considérant les besoins saisonniers de la commune et les possibilités offertes par la Loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée,

DÉCIDE la création sur le mois d'AVRIL / MAI 2015 (petites vacances de printemps) pour le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, des emplois occasionnels ci-après :

- **QUATRE POSTES d'ANIMATEURS**
sur le grade d'Adjoint Territorial d'Animation de 2^{ème} classe
titulaires du BAFA ou en cours de formation

Ces emplois d'animateurs seront pourvus par le biais de contrats d'engagement éducatif et seront **rémunérés sur les bases suivantes :**

✓ **Forfait de rémunération journalier : 46,83 Euros brut.**

- **DEUX POSTES d'AGENTS DE SERVICE affectés à la restauration collective et à l'entretien des locaux scolaires,**
sur le grade d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe
l'un à raison de 32 heures par semaine (cantine + nettoyage des locaux) et
l'autre pour 15 heures par semaine (cantine seule)
Rémunération sur la base de l'indice correspondant au **1^{er} échelon du grade** à l'indice brut « **340** », soit « **321** » majoré.

DÉCIDE la création pour le mois de JUILLET 2015 de :

- QUINZE POSTES D'ANIMATEURS TITULAIRES DU B.A.F.A. OU EN COURS DE FORMATION.

Les emplois d'animateurs seront pourvus par le biais de contrats d'engagement éducatif et seront rémunérés sur les bases suivantes :

✓ Forfait de rémunération journalier : 46,83 Euros brut.

- DEUX POSTES d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe affectés à la CANTINE, à raison d'une durée hebdomadaire de travail de 20 heures ;
- UN POSTE d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe affecté à l'ENTRETIEN DES NOUVEAUX LOCAUX DU CENTRE DE LOISIRS, à raison d'une durée hebdomadaire de travail de 17 heures ;
- UN POSTE d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe affecté à l'ENTRETIEN DES CLASSES DE L'ÉCOLE DU PLATEAU, à raison d'une durée hebdomadaire de travail de 8 heures.

Les personnes recrutées sur les postes d'Adjoints techniques seront rémunérées sur la base de l'indice correspondant au 1^{er} échelon du grade, à l'indice brut « 340 », soit « 321 » majoré.

DÉCIDE la création pour le mois d'AOÛT 2015 de :

- SEPT POSTES D'ANIMATEURS TITULAIRES DU B.A.F.A. OU EN COURS DE FORMATION.

Les emplois d'animateurs seront pourvus par le biais de contrats d'engagement éducatif et seront rémunérés sur les bases suivantes :

✓ Forfait de rémunération journalier : 46,83 Euros brut.

- DEUX POSTES d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe affectés à la CANTINE, à raison d'une durée hebdomadaire de travail de 15 heures ;
- UN POSTE d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe affecté à l'ENTRETIEN DES NOUVEAUX LOCAUX DU CENTRE DE LOISIRS, à raison d'une durée hebdomadaire de travail de 17 heures.

Les personnes recrutées sur les postes d'Adjoints techniques seront rémunérées sur la base de l'indice correspondant au 1^{er} échelon du grade, à l'indice brut « 340 », soit « 321 » majoré.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Objet de la délibération

**VERSEMENT D'UNE PRIME ANNUELLE AU
PERSONNEL MUNICIPAL - ANNÉE 2015**

Avant de passer à l'adoption de cette délibération, Monsieur RABATÉ demande s'il ne serait pas possible de mettre en place une prime selon des objectifs à définir. Monsieur le Maire précise qu'une réflexion est en cours en ce sens mais il faut s'assurer de la légalité du dispositif notamment pour des agents de la catégorie C. Jusqu'en 2015 les agents étaient notés par le D.G.S. en collaboration avec le maire. A partir de 2016, le système de note disparaît et sera remplacé par un entretien professionnel au cours duquel sera dressé avec l'agent le bilan de l'année écoulée et seront abordées les orientations et perspectives pour l'année à venir.

Ceci étant exposé :

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la *Fonction Publique Territoriale* et notamment son article 111,

Vu le décret n° 2003-1013 du 23 Octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération n° 2001-077 du 26 Octobre 2001 modifiée ayant instauré un nouveau régime indemnitaire au bénéfice des agents de la commune de Villers-Semeuse,

Vu la délibération n° 2003-031 modifiée du 16 Mai 2003 qui fixe le régime indemnitaire pour certains cadres d'emplois,

Vu la délibération n° 2003-078 du 14 Novembre 2003 qui complète le régime indemnitaire des agents appartenant à certains cadres d'emplois,

Vu la délibération n° 2012-018 du 30 Mars 2012 portant extension du régime indemnitaire du personnel municipal aux agents non titulaires de la commune de Villers-Semeuse,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE D'AFFECTER pour l'année 2015, un crédit global d'un montant de QUARANTE - ET - UN MILLE SEPT CENT VINGT - TROIS €UROS (41.723 Euros) à la prime annuelle du personnel municipal titulaire et non titulaire qui sera versée par moitiés sur les traitements de JUIN 2015 et de NOVEMBRE 2015.

FIXE le montant individuel de cette prime selon le TABLEAU joint à la présente délibération.

MONTANTS INDIVIDUELS DE LA PRIME ANNUELLE POUR L'ANNÉE 2015

NOM DE L'AGENT	GRADE	AVANTAGE COLLECTIVEMENT ACQUIS AYANT LE CARACTÈRE DE COMPLÈMENT DE RÉMUNÉRATION
ALVES RIGOR Adrien	<i>Adj. Technique 2ème classe</i>	1.100
AUGER Marie-Christine	<i>Adj. Technique 2ème classe</i>	246
BARTHOLET Julien	<i>Adj. Technique 2ème classe</i>	642
BERGES Maxime	<i>Adj. Adm. de 2ème classe</i>	1.100
BERGES Patrick	<i>Directeur Général des Services</i>	1.100
BOUILLEAUX Roseline	<i>A.T.S.E.M. 1ère classe</i>	1.100
CHRISTOPHE Alexandra	<i>Adj. d'Animation 2ème classe</i>	1.100
COLAS Sonia	<i>Adj. Technique 2ème classe</i>	1.100
COLAS Xavier	<i>Adj. Technique 2ème classe</i>	1.100
COLY Isabelle	<i>Adj. d'Animation 2ème classe</i>	1.100
CORNET Silvana	<i>Adj. Technique 2ème classe</i>	1.100
CORNU Frédérica	<i>Adj. d'Animation 1ère classe</i>	1.100
COURTOIS Elisabeth	<i>Adj. Technique 2ème classe</i>	1.025
DARCOURT Francine	<i>Adj. d'Animation 2ème classe</i>	560
DARDENNE Laurence	<i>Adj. Technique 2ème classe</i>	1.100
DEDENON Jean-Claude	<i>Adj. Adm. de 2ème classe</i>	1.100
DION Delphine	<i>Adj. Technique 1ère classe</i>	1.100
DOUDOUX Valérie	<i>Adj. Adm. Ppal de 2ème classe</i>	1.100
DUCHÊNE Joël	<i>Adj. Technique 2ème classe</i>	1.100
DUPUIS Pierre	<i>Adj. Technique 1ère classe</i>	1.100
ELMIR Magali	<i>Adj. d'Animation 2ème classe</i>	630
GALLAND Alexis	<i>Adj. Technique 2ème classe</i>	1.100
GALLAND Didier	<i>Technicien Territorial</i>	1.100
GUILLAUME Aline	<i>Adj. Adm. de 1ère classe</i>	1.100
HELLER Valérie	<i>A.T.S.E.M. 1ère classe</i>	1.100

NOM DE L'AGENT	GRADE	AVANTAGE COLLECTIVEMENT ACQUIS AYANT LE CARACTÈRE DE COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION
HERBILLON Florence	<i>Adj. d'Animation 2ème classe</i>	550
HOURBETTE Gérard	<i>Rédacteur Principal 1ère classe</i>	1.100
HUSSON Muriel	<i>A.T.S.E.M. 1ère classe</i>	1.100
LAMBERT Dominique	<i>Adj. d'Animation 2ème classe</i>	220
LAMBERT Pascal	<i>Adj. Technique 2ème classe</i>	1.100
LEBRUN Marie-France	<i>Adj. d'Animation 2ème classe</i>	850
LENOIR Dominique	<i>Adj. Techn. Ppal 1ère classe</i>	550
LIEBENGUTH Yves	<i>Chef de Police Municipale</i>	1.100
MENESES Sarah	<i>Adj. Technique 2ème classe</i>	880
MOUTTE Marie-Françoise	<i>Adj. d'Animation 2ème classe</i>	550
OLIVIER Marie-Thérèse	<i>Adj. d'Animation 2ème classe</i>	630
PAQUIN Stéphanie	<i>Adj. d'Animation 1ère classe</i>	1.100
PETITFRÈRE Nathalie	<i>Adj. Adm. de 1ère classe</i>	1.100
RENAULT Mickaël	<i>Adj. Technique 2ème classe</i>	825
SCARCIELLO Virgilio	<i>Brigadier Chef Principal PM</i>	1.100
SIFFREIN Didier	<i>Adj. Technique 2ème classe</i>	1.100
SONET Stéphanie	<i>Adj. Adm. Ppal de 2ème classe</i>	1.100
SUCQUART Catherine	<i>Adj. d'Animation 2ème classe</i>	565
TRICLIN Pascal	<i>Adj. Techn. Ppal 1ère classe</i>	1.100
TOTAL		41.723 €

Objet de la délibération

**APPROBATION DU PLAN
DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE
ET DES ESPACES PUBLICS
DE LA COMMUNE DE VILLERS-SEMEUSE**

Monsieur le Maire rappelle les objectifs poursuivis par les *Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics* que la Loi n° 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose aux communes.

Ces objectifs sont multiples, il s'agit :

d'appréhender la réglementation en matière d'accessibilité et d'avoir une bonne notion des besoins des personnes à mobilité réduite ;

- de permettre à la commune de visualiser le niveau d'accessibilité actuelle de sa voirie ;
- d'anticiper les besoins en matière d'accessibilité avant la réalisation de travaux neufs
- de définir quels actions et travaux sont à mener par la commune pour faciliter l'accessibilité pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Le plan fixe ensuite les dispositions qui vont permettre de **rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal**. Il met en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents établissements recevant du public dans un périmètre défini.

Par délibération du 17 janvier 2013, le conseil municipal de Villers-Semeuse a décidé d'engager une démarche d'élaboration de son P.A.V.E. en faisant appel à un prestataire et avec l'appui méthodologique de la *Direction Départementale des Territoires des Ardennes*.

Son élaboration a aujourd'hui été menée à son terme en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux concernés et **il est demandé au conseil municipal d'approuver le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics de la commune de Villers-Semeuse**.

Ceci étant exposé, après avoir entendu toutes informations utiles,

Vu le *code général des collectivités territoriales*,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 45,

Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics de la commune de Villers-Semeuse tel que présenté.

Objet de la délibération

**DÉNOMINATION DE LA SALLE
DE RÉUNIONS DE LA MAIRIE
DU NOM « René REMY »**

Monsieur le Maire expose que *Monsieur René REMY* est décédé à Villers-Semeuse le 22 Janvier dernier à la maison de retraite « *Résidence Ducale* » à l'âge de 84 ans.

Monsieur REMY avait été élu membre du conseil municipal de Villers-Semeuse en Mars 1971. **Conseiller municipal de 1971 à 1977, il occupait depuis cette dernière date le poste d'Adjoint au Maire qu'il a quitté en Mars 2014.**

Les finances et l'urbanisme étaient ses domaines de prédilection et le travail fourni tout au long de ses nombreuses heures de présence quotidiennes à la mairie ont largement contribué au développement et au rayonnement de Villers-Semeuse.

Monsieur le Maire estime que le dévouement et l'attachement profond à la collectivité dont a fait preuve Monsieur REMY doivent être reconnus de façon durable et qu'un hommage solennel doit lui être rendu.

Aussi propose-t-il de **donner le nom de René REMY à la salle des commissions située au premier étage de la mairie où cet élu d'exception a passé de très nombreuses heures.**

Cette proposition devra recevoir l'assentiment de la famille de *Monsieur René REMY*.

Appelé à se prononcer sur cette proposition,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 25 voix « POUR » et 1 abstention,

ACCEPTE de donner le nom de René REMY à la salle des commissions municipale située au premier étage de la mairie de Villers-Semeuse.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

**COMPTE-RENDU
DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES : Monsieur le Maire donne une information d'importance concernant la gestion des déchets verts. La communauté d'agglomération de Charleville-Mézières / Sedan s'apprête à stopper le ramassage des déchets verts en porte à porte sur le périmètre de l'ancien E.P.C.I. « Cœur d'Ardenne ». Les communes de Cœur d'Ardenne sont considérées comme étant favorisées par rapport au reste des collectivités et cela permettra des économies.

Monsieur le Maire propose ainsi de rouvrir le site de la rue Paul Bert afin que les administrés puissent venir y déposer leurs tontes. La gestion des bennes sera assurée par Monsieur Didier GALLAND qui dispose d'un quota de bennes pour les seuls services municipaux. Les bennes que pourront utiliser les habitants devront s'inscrire dans ce quota afin de ne pas représenter une charge financière supplémentaire pour la commune.



<p>Compte-rendu de la commission CONSEIL D'HABITANTS ET POLICE MUNICIPALE du Lundi 23 février 2015</p>

Présents : Frédéric Savard, Marine Savard, Joël Rousseaux, Céline Plisson, Peggy Huin, Serge Noël, Grégory Martinez, Bruno Staub, Estelle Faynot, Nathalie Fontaine,

L'objectif de la réunion consiste à organiser un échange entre les habitants et les agents de la police municipale, en vue de débattre sur la place de chacun dans la vie de la commune.

Après avoir accueilli et remercié les participants venus nombreux, Frédéric Savard revient sur la synthèse des projets évoqués lors des conseils d'habitants qui se sont déroulés par quartier : maison de la jeunesse, aménagement des ballastières, accès piétonnier au fort des Ayvelles, réfection du lavoir rue Étienne Dolet, le Gros Caillou, la rue Ferdinand Buisson...

Joël Rousseaux remercie à son tour les participants et après avoir rappelé l'objet de la réunion, il les invite à réfléchir sur les droits et les devoirs de chacun.

Concernant les droits, la notion de respect est d'abord évoquée : les jeunes estiment que les policiers leur manquent de respect et emploient un ton « *agressif* » lorsqu'ils s'adressent à eux en cas de problème, en se défendant d'en être les responsables. Les policiers expliquent qu'à force de répéter toujours les mêmes recommandations quant aux comportements et/ou aux dégradations constatées, quels qu'en soient les auteurs, il est normal que le discours devienne plus ferme. Ils ajoutent également que lorsqu'ils sont amenés à intervenir, c'est aussi suite aux sollicitations d'habitants qui estiment subir des nuisances.

Plus tard, le droit d'expression est abordé : ce point permet à Joël Rousseaux de rappeler que l'affichage sauvage et les tags sont répréhensibles. À ce stade sont évoquées également les notions de tapage nocturne et de tapage diurne.

Vient ensuite le droit à la sécurité, et en particulier les problèmes de stationnement devant les écoles et la vitesse excessive. Monsieur Rousseau évoque alors les projets qui sont à l'étude pour améliorer la situation et les réflexions qui sont menées, et également l'euro-laser prêté par la ville de Charleville-Mézières, qui permettra progressivement d'agir sur le problème de la vitesse.

En ce qui concerne les devoirs, les préoccupations relatives au respect du code de la route, aux problèmes de stationnement et à celui de la vitesse, reviennent au débat ; il est ici constaté que l'ensemble du stationnement est à revoir, de manière globale à l'échelle de la commune. En effet, M. Joël Rousseau fait constater qu'il n'est plus adapté au mode de vie actuel, qui génère, dans ce domaine, une augmentation des véhicules utilisés par les familles et de fait le stationnement nécessaire par habitation.

Ensuite, tout en rappelant que le port du casque pour les cyclotouristes est obligatoire, les agents de la police municipale démontrent qu'ils sont régulièrement confrontés à des situations de stationnement interdit ou autres infractions pour lesquelles ils pourraient verbaliser, voire procéder à une mise en fourrière ; cependant, ils préfèrent user de bon sens pour privilégier un règlement amiable autant que possible.

Les policiers soulignent que l'effectif de la police municipale ne leur permet pas de pouvoir intervenir sur toutes les problématiques. Toutefois, ils mettent en avant l'aide apportée par le système de vidéo surveillance qui a conduit notamment à une baisse significative des dégradations des biens publics (*9 caméras installées sur le territoire de la commune*).

Sur le sujet de la sécurité, un participant évoque la possibilité de mettre en place l'action « *Voisins vigilants* ». Joël Rousseaux explique alors que c'est une démarche qui s'effectue par quartier, sous couvert du directeur départemental de la sécurité publique, qui implique un certain nombre de contrainte ; cette hypothèse ne fait pas l'unanimité dans la salle. Il ajoute, que parfois, un bon relationnel dans le voisinage permet de révéler des situations anormales ou douteuses. Estelle Faynot invite d'ailleurs les participants à organiser des moments de rencontre entre eux (*fête des voisins par exemple*), afin d'établir de la communication et des liens qui permettent de s'entraider.

Le débat s'oriente ensuite sur la limite des prérogatives des agents de police qui précisent qu'ils ne sont pas officiers de police judiciaire et qu'ils dépendent du commissariat de Charleville-Mézières. Ils expliquent que, s'ils sont missionnés pour « *geler les indices* » dans le cadre d'une affaire mais qu'ils n'ont pas vocation à mener l'enquête. Les policiers doivent rendre compte à leur supérieur hiérarchique de tous les crimes et/ou délits dont ils ont connaissance et leur champ de compétences se veut de plus en plus large en termes de réglementation (code de la route, code de l'urbanisme, code de l'environnement,...). La partie administrative de leur travail représente 1/3 du temps, le reste est consacré à l'activité sur le terrain : ils regrettent que cet emploi du temps ne leur permette pas de dégager de créneaux pour des actions comme l'éducation routière dans les écoles pour laquelle ils sont régulièrement sollicités. Sur la question de l'armement, Il est précisé qu'ils sont dotés d'une arme à feu et formés pour son utilisation, l'un d'entre eux étant de surcroît moniteur de tir. Ils possèdent aussi une bombe lacrymogène et un bâton.

La police municipale peut être jointe au **03-24-32-30-28**, numéro transféré sur les mobiles des agents en dehors des heures d'ouverture du service : de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Enfin, la situation des jeunes de la commune est de nouveau abordée au travers de ce qui a pu être proposé en leur faveur par le passé, comme les points jeunes, les animateurs de rue, les séances de sport organisées par la police, etc.

Ces actions ont été abandonnées parce qu'elles n'étaient plus portées par les pouvoirs publics. Aujourd'hui, Joël Rousseaux explique que la municipalité est attentive à ce problème et lance un appel à des projets concrets impulsés par Les jeunes, projets qui conditionneront les moyens pouvant être mis à leur disposition pour les réaliser.

Joël Rousseaux termine la réunion en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et pour avoir pris part au débat de manière active.



PRESENTS : Jérémy Dupuy, Serge Noël, Safi Kada, Céline Plisson, Nicolas Bécard, Corinne Lespagnol-Gaillot, Frédéric Savard, Annabelle Ribeiro, Thérèse Vernot, Arnaud Donkerque, Sylvie Gilbert, Marine Savard (V).

EXCUSES : Joël Rousseaux, Nathalie Fontaine.

PREMIER POINT :

Répondant à l'invitation de Nicolas Bécard, Bastien Istasse, électricien des services techniques, présente l'étude faite sur l'achat d'illuminations à prévoir sur le budget 2015. Cette proposition porte essentiellement sur la mairie (rideaux led, branchage argent, bouquet en cascade), sur la salle des fêtes (stalactites bleues, étoiles et cascades), et sur les entrées de ville.

Le maire souhaite qu'un sapin soit posé, comme par le passé, sur la place de la mairie, il précise qu'un programme annuel, sur une période de cinq ans sera arrêté, pour permettre, à terme, que chaque quartier de la localité soit concerné.

Nicolas Bécard et Arnaud Donkerque sont chargés de présenter le dossier finalisé concernant cet investissement en tenant compte du cout de location d'une nacelle et des frais de pose avant le vote du budget, il rappelle que la somme de 4.000 €uros avait été proposée en première instance.

SITUATION COMPTABLE AU 31 JANVIER 2015

Les comptes annuels du comité des fêtes pour la période du 1^{er} février 2014 au 31 janvier 2015 présentent :

Un total général de 80.352,82 €uros de produits d'exploitation qui comprennent pour les principaux postes : 2.908 €uros de recettes pour les thés dansants, 27.137 €uros pour le nouvel an et 23.872,50 €uros pour les pièces de théâtre.

Un total général de 88.313,31 €uros de charges d'exploitation qui comprennent pour les principaux postes : 4.415,23 €uros de frais pour l'organisation des thés dansants, 23.061,64 €uros pour le nouvel an et 34.178,10 €uros pour les soirées théâtrales.

La subvention de fonctionnement versée par la ville est de 20.000 €uros.

Ainsi un déficit d'exploitation de 7.960,49 €uros est constaté sur l'exercice 2014.

Les disponibilités financières au 31 janvier 2015 sont : 25.712,76 €uros sur le compte courant de la banque postale, 63,22 €uros sur le compte livret de la banque postale, 1.133,66 €uros en caisse, soit un total de 26.909,64 €uros.

Le maire précise que la clôture de cet exercice comptable va permettre l'envoi, à la Préfecture, des modifications des statuts et la désignation des membres du comité présentés lors de la réunion du 14 janvier, et enfin de procéder au changement des signataires auprès de la banque postale.

PRESENTATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE COMITE DES FETES

La convention fixant une participation financière de la commune en faveur du comité des fêtes pour la somme de 20.000 €uros annuelle sur une période de trois ans, présentée par Jérémy Dupuy lors de la dernière réunion du conseil municipal, est approuvée à l'unanimité par les membres présents.

BILAN DU THEATRE DU 6 FEVRIER 2015

Le bilan de la soirée théâtrale du vendredi 6 février fait état d'un déficit de 174,44 €uros (tableau joint).

BILAN DU THE DANSANT DE LA SAINT VALENTIN

Le bilan du thé dansant du dimanche 15 février fait état d'un déficit de 273,61 €uros (tableau joint).

THEATRE DU VENDREDI 8 MAI

La saison théâtrale 2014-2015 se terminera le vendredi 8 mai avec au programme « Le Clan des Divorcées » une pièce écrite par Alil Vardar et mise en scène par Hazis Vardar.

Les conditions financières de cette pièce sont 8.440 €uros TTC (voyage, hébergement et repas inclus).

Reste en supplément les droits d'auteurs et de mise en scène soit 1.232 €uros TTC.

Du fait de cette formule « clé en main », mais avec le souhait de conserver un moment de convivialité, une réception réunissant les acteurs et les membres de la commission sera proposée en fin de soirée autour du verre de l'amitié accompagné de petits fours.

En ce qui concerne la saison théâtrale 2015-2016, la société habituelle propose les pièces suivantes :

En octobre, Nuit d'ivresse avec Elisabeth Buffet et Denis Maréchal au tarif de 10.000 €uros TTC plus repas et hébergement et environ 2000 €uros de Sacd, en février, Les Maurices Girls avec Virginie Lemoine et Ariane Pirlé au tarif de 10.000 TTC plus repas, hébergement et environ 2.000 €uros de Sacd et en mai, Ma belle-mère, mon ex et moi avec Katia Tchenko et Franck Leboeuf en coréalisation mais avec un minimum garanti de 9.000 €uros TTC plus repas, hébergement et environ 1.350 €uros de Sacd soit 10.350 €uros.

Par rapport à ces tarifs jugés trop élevés par le comité, il est décidé de se diriger vers d'autres maisons de production.

Le choix est porté sur les productions « Pole'n » de Reims qui proposent pour la saison 2015-2016 les soirées suivantes : Rubis sur Canapé avec Danièle Gilbert et Eve Angéli à 8.500 €uros, La Surprise avec Anthony Delon et Rebecca Hampton à 9.500 €uros, et en cours de négociation, 10 ans de mariage (suite du Clan des Divorcées) à 10.000 €uros. Reste à notre charge les frais d'auteurs.

Suite au contact pris, le jeudi 26 février, avec cette production et compte tenu de ce choix, la proposition finale porte sur le tarif de 9.000 €uros pour la Surprise, 9.500 €uros pour 10 ans de mariage, et une coréalisation pour Rubis sur Canapé.

Il est ensuite abordé le problème récurrent de l'acoustique avec le constat qu'il semble urgent de modifier la sonorisation de la salle pour assurer un meilleur confort pour le public.

A cet effet, une rencontre est programmée, par Safi Kada, avec un sonorisateur pour l'établissement d'un devis. En fonction du montant et de cet achat, il serait souhaitable que ce nouvel outil puisse être mis en place pour la pièce de mai.

SAISON CULTURELLE

Safi Kada informe les membres du comité que suite à l'adhésion de la commune à l'association « Côté Cour », 4 spectacles seront proposés pour l'année 2015. Le tarif de chaque spectacle est arrêté à la somme de 7 €uros mais avec la possibilité d'obtenir un pack pour les 4 spectacles au tarif de 20 €uros.

Les soirées proposées sont : Chor'hommes, le vendredi 3 avril, chants de marins, Le Mets des Mots, le mercredi 10 juin, lecture spectacle et intervention festive, Voyage musical de la Méditerranée à l'Irlande, le vendredi 23 octobre et l'Homosexualité expliquée aux gens, le vendredi 6 novembre.

FORUM DU VENDREDI 1^{ER} MAI

Le point suivant concerne l'organisation de la manifestation du 1^{er} mai marqué par le déplacement de la kermesse du stade Roger Marche vers la place de la mairie, déjà acté par les élus.

Afin de présenter le nouveau concept aux associations, transformation de la kermesse en forum, et mise en place du programme des animations prévues, il est précisé qu'une réunion préparatoire se tiendra le mardi 10 mars à 18 heures 30 à la salle des fêtes.

Au niveau du programme musical proposé lors de ce forum, le comité porte son choix sur la proposition suivante : plateau comprenant : les amis du Swing, animation du midi proposée au moment du repas, groupe musical Pat Bennet (2 passages de 30 minutes), et en fin d'après-midi le groupe Kings Of Kerry, tribute band U2, et groupe populaire ardennais populaire. Ce plateau est proposé au tarif de 3.000 €uros, sonorisation comprise.

QUESTIONS DIVERSES

La préparation de la fête centrale est abordée, à voir un spectacle style cabaret à 820 €uros, le 13 juillet (budget du feu d'artifice arrêté à 3.500 €uros par la société Euro-Bengale), thé dansant du mois de novembre 2015 (choix d'un orchestre en cours), Frédéric Buch confirmé pour le thé dansant de la Saint Valentin en février 2016, option à confirmer pour novembre 2016 pour l'orchestre Fabrice Lefevre pour la somme de 700 €uros plus charges, spectacle Noël (budget feu artifice arrêté à la somme de 2.000 €uros par la société Euro-Bengale), réveillon nouvel an (confirmation de l'orchestre Anthracite et du traiteur, l'Auberge du Cheval Blanc).

Pour terminer un point est fait sur l'organisation du marché de printemps qui aura lieu le week-end des 25 et 26 avril, Marine Savard et Annabelle Ribeiro souhaitent que le repas du midi soit arrêté, la proposition d'une salade aux lards est actée par le comité. Elles précisent qu'un panier garni, dont le but sera de déterminer le poids sera proposé au public, et un autre sera remis à l'invité d'honneur, Julien.

Enfin, un système de tickets plastifiés est à l'étude et sera mis en place à la buvette.



Compte-rendu de la commission SÉNIORS du mercredi 11 mars 2015

Présents : Evelyne Landart, Chantal Goblet, Serge Noël, Céline Plisson, Frédéric Savard, Thérèse Vernot, Corinne Dagenet, Sylvie Gilbert

Excusées : Peggy Huin, Marine Savard

Absente : Annabelle Ribeiro

Serge Noël ouvre la séance, puis présente l'ordre du jour :

- Choix du traiteur pour le repas du samedi 28 mars offert par la municipalité,
- Proposition du sachet de friandises offert aux convives,
- Présentation de l'animation musicale proposée pour cette journée,
- Informations sur le voyage annuel proposé par la municipalité,
- Questions diverses

REPAS DES SENIORS

CHOIX DU TRAITEUR

Il est proposé aux membres de la commission, deux propositions, l'une présentée par l'Auberge du Cheval Blanc des Ayvelles et l'autre par la Côte à l'Os de Charleville-Mézières.

Suite à la lecture des menus arrêtés par ces traiteurs, il s'avère que le tarif de la participation financière est identique, à savoir 24 €uros, mais il est noté l'absence de fromage sur la proposition de la Côte à l'Os.

Le choix se porte donc sur celle du Cheval Blanc, dont le menu est ainsi arrêté :

- Coupe Océane (salade verte, avocat, gambas, saumon fumé pamplemousse)
- Sorbet mirabelle
- Suprême de pintade aux girolles et ses légumes fondants,
- Assiette de trois fromages et sa salade,
- Fondant au chocolat à la crème anglaise

A noter que suite aux observations faites lors du repas précédent, ce repas ne comporte qu'une seule entrée.

Il est précisé qu'un kir sera offert en apéritif, accompagné de gâteaux apéritifs diversifiés, ainsi qu'une liqueur en fin de repas.

SACHET DE FRIANDISES

Il est présenté aux membres de la commission un sachet de sujets en chocolat proposé par la boulangerie de la localité, Chocolat Pistache pour une valeur unitaire de 2,50 euros.

A noter que la boulangerie offrira en complément à cette commande un grand sujet en chocolat. Ce sujet fera l'objet d'un tirage au sort parmi les participants au moyen d'une numérotation sur les menus.

ANIMATION MUSICALE

L'animation musicale de ce repas a été confiée à l'orchestre Jean-Luc Bertrand de Warnécourt. L'amplitude de la prestation est de 5 heures pour un montant de 580 €uros charges comprises.

VOYAGE DES SENIORS

Suite à la validation de la destination arrêtée lors de la précédente réunion des séniors, à savoir Maroilles, au Verger Pilote, il est présenté aux membres le programme de cette journée.

A noter cependant que suite à un problème de réservation, la date initiale du jeudi 9 avril a été reportée au jeudi 21 mai.

- 8 h 45, départ place de la Mairie,
- 10 h 30, visite d'une chèvrerie,
- 12 h 00, repas (menu du terroir)
- 14 h 00, après-midi dansant,
- 19 h 00, départ de Maroilles,
- 20 h 30, retour à Villers-Semeuse.

Les transports Toussaint de Belgique sont chargés de l'organisation de cette journée, dont le prix par participant est fixé à 35 €uros.

QUESTIONS DIVERSES

Pour terminer cette réunion des échanges se sont portés sur le portage de repas à domicile, le transport des séniors vers le centre commercial, et sur l'étude du prochain colis de fin d'année.



Compte-rendu de la commission FLEURISSEMENT du mardi 17 mars 2015

Présents : G. Martinez, E. Landart, N. Bécard, C. Daugenet, C. Lespagnol, J. Rousseaux, N. Fontaine.

Excusés : C. Goblet, S. Kada,

Préambule :

A la demande de Gregory Martinez, Nicolas Bécard fait un retour sur le remplacement des chaudières vieillissantes dont le montant est estimé à 200 000 € et rappelle que la décision revient à la commission travaux. Les devis actuels sont pour le remplacement par des chaudières utilisant la même technologie (GAZ). Gregory Martinez informe que l'ALE08 subventionne certaines technologies. Le bois, les déchets de bois et les granulés sont évoqués mais se pose le problème du stockage, d'approvisionnement, de remplissage et du prix attractif aujourd'hui mais pas forcément dans l'avenir.

Nicolas fait un point sur l'éclairage public dont le coût peut être divisé par 2 et le remplacement des boules qui constitue une pollution lumineuse, conformément aux recommandations de la préfecture. Il est précisé que M. le Maire souhaite installer les mêmes modèles mis en place au niveau de la salle des fêtes, extrémité rue Ambroise Croizat, afin d'harmoniser les installations de la commune.

Nicolas Bécard présente le modèle Thorn Nella et présente les devis qu'il a reçu : 9432 € TTC pour le comptoir général d'électricité et 9844 € TTC pour CGDE. L'économie d'énergie porte sur une diminution de 150 à 100 W pour un Lumens identique (*flux lumineux*). Une explication est faite sur le choix de ne pas retenir la technologie LED dont l'investissement reste élevé à ce jour.

A ce stade de la discussion, Joël Rousseaux propose un déploiement par rue, tandis qu'Evelyne Landart préconise le changement de l'ensemble. A ce titre, Nicolas Bécard attire l'attention sur la possible difficulté d'avoir du stock et/ou les mêmes modèles en cas d'étalement dans le temps. Le changement pourrait être effectué par l'électricien de la commune.

1) Calendrier des actions développement durable :

Retour sur le calendrier distribué avec le magazine municipal et discussion autour de la nécessité de rappeler les gestes simples à adopter en termes de développement durable, peut-être au moyen d'une rubrique dans cette même revue, et un rappel à la loi pour le brûlage, l'élagage, les nuisances sonores... Nathalie Fontaine propose de récupérer la plaquette « *Brûlage* » mise à jour récemment par les services de la préfecture et de la DDT. Elle évoque également l'idée du nettoyage de Printemps qui perdure dans certaines communes du département, et qui rencontre encore du succès.

Le problème de l'entretien et la taille des arbres qui « débordent » sur le domaine public est abordé tout comme celui des décharges sauvages. Sur ce dernier point, l'idée d'un panneau rappelant les risques encourus est suggérée par Grégory Martinez.

2) Formation et information sur le tri sélectif :

Le ramassage des « *monstres* » a montré que les administrés ne respectent pas les dates et que les employés municipaux sont finalement obligés de collecter après coup, car ils ne respectent pas non plus les types de déchets autorisés. Faut-il aussi un rappel dans le bulletin municipal ?

Joël Rousseaux propose de réfléchir sur un système de bennes mis à la disposition des habitants pour y déposer eux-mêmes leurs déchets : se rapprocher de la grande agglomération pour la faisabilité.

3) Règlement maison fleurie :

Grégory Martinez propose une lecture du règlement qu'il a établi. Des propositions de modifications sont faites par l'ensemble des participants. Un règlement modifié sera proposé et sera prochainement diffusé aux membres de la commission.

Il présente ensuite le projet d'installation de nouveaux bacs à fleurs (de conception durable). Pots de fleurs : pots en tôle galvanisée et laqués de 3 mm, avec ajout logos ville de Villers-Semeuse. Avant de s'engager, il y a nécessité, de faire un état des lieux des pots de fleurs implantés actuellement et de les déplacer si nécessaire dans le cadre du respect du PAVE. Ensuite une proposition pour implanter de nouveaux pots sera étudiée.

3ème fleur : ce projet sera à mettre en place pour 2016 compte-tenu du travail en amont à effectuer pour tenir compte des critères définis pour le label Villes et Villages fleuris - éléments d'appréciation. Pour ce projet, l'équipe technique sera associée.

4) Boucles locales de randonnées :

Elles seront définies à partir des plans, photos aériennes ; un entretien régulier des chemins devra être réalisé. Une grande diffusion sur les parcours existant sera mis en place afin qu'ils soient utilisés par le plus grand nombre.

Pour le chemin d'accès au Fort des AYVELLES, une réflexion pour l'aménagement doit être engagée. Cela permettra de définir le budget engagé par la commune.

5) Action en cours : contrôle des fluides

Nicolas Bécard a fait le tour des différents bâtiments pour étudier les possibilités d'aménagement à mettre en place en vue d'économiser de l'énergie, notamment dans les salles mises à disposition des associations sportives.

Au stand de tir, à la salle d'évolution, des modifications ont été apportées, à moindre coût, achat de fournitures et travail en régie par l'électricien, afin de réduire les consommations d'énergie, gaz et électricité. Cet engagement va se poursuivre dans d'autres bâtiments.

Gregory propose la thermographie des bâtiments communaux, lors du prochain hiver afin de déceler les fuites thermiques. Une proposition de thermographie aérienne est proposée afin que les habitants de la commune puissent constater les pertes de chaleurs de leurs habitations.

6) Jardin partagé :

Gregory Martinez propose de faire un coin jardin dans le terrain jouxtant le CLSH pour les enfants de l'école du plateau, des NAP et du CLSH.

7) Devis et recherche de subventions :

Pour chaque projet dans le cadre du développement durable, la recherche de subventions sera effectuée et des devis seront fournis.

La séance est levée à 22h50.



**Compte-rendu de la commission
TRAVAUX du jeudi 19 mars 2015**

Membres présents : Joël ROUSSEAUX, Safi KADA, Nathalie FONTAINE, Corinne DAUGENET, François DEHAIBE, Corinne GAILLOT LESPAGNOL, Arnaud DONKERQUE.

Invité : Frédéric SAVARD.

Excusés: Nicolas BECARD, Bruno STAUB, Serge NOEL.

- 1) Les membres de la commission se sont déplacés en minibus dans les rues de la commune afin d'optimiser :
 - a) le stationnement, et faire en sorte qu'il puisse contribuer à la réduction de la vitesse.
 - b) L'aménagement des passages piétons afin qu'ils répondent aux normes du PAVE. Egalement dans le cadre du PAVE, le déplacement de certains bacs à fleurs.
 - c) L'identification des sorties de garage ne possédant pas un bateau.

Pour le point a) la commission propose de figer le stationnement du coté des numéros pair dans la rue Albert POULAIN entre la rue Ferdinand BUISSON et la rue de l'Europe. Entre la rue Ferdinand buisson et la rue de la fraternité ce même principe pourra être appliqué après une étude plus approfondie en fonction du nombre de sortie de garage et en relation avec les d'habitants.

Sur le reste de la commune, les autres rues se prêtent difficilement à la mise en place de ce système ; il et donc préconisé de respecter l'alternance à la quinzaine.

La commission propose de travailler sur l'aménagement du stationnement dans la rue Roger GAIGNOT, en relation avec les conseils d'habitants. Cette rue pourrait bénéficier de différentes améliorations qui ne pourront pas se faire avant 2016 car il faut consulter les habitants mais aussi réfléchir sur la conservation ou non des arbres.

Pour le point b) la commission propose dans un premier temps d'aménager le passage piéton en haut de la rue de l'Egalité, ainsi le passage rue Albert poulain face au n° 10.

Pour le point c) la commission à identifier 10 sorties de garage non équipée de bateau. Un courrier sera adressé aux propriétaires afin de les informer qu'ils peuvent profiter de tarifs négociés avec l'entreprise retenue pour réaliser les travaux dans la commune (Courrier en annexe)
- 2) Analyse des devis TP : rue jules Guesde, fort des Ayvelles rue des Acacias.
Au regard des devis l'entreprise PONCIN est la mieux placée sur ces trois postes.
Pour la rue des acacias une présentation sera faite aux habitants du quartier.
- 3) Analyse des devis toiture de l'école Gambetta.
L'entreprise SCCL dont le siège social et à Villers semeuse pourrait être retenue mais elle est légèrement plus chère que la mieux placée. Une négociation sera entreprise par Joël ROUSSEAUX afin de savoir si elle souhaite s'aligner (nouveau devis révisé reçu le 02 avril 2015)
- 4) Choix des bâtiments à équiper de nouvelles serrures à badge.
Le cosec, la salle de tennis, la salle de gymnastique, la salle évolution, le stand de tir, la salle de boxe, la salle du huit mai, la mairie, la salle des fêtes, la cantine pourraient être les premiers locaux à équiper.
- 5) propositions diverses :
 - traçage de deux nouveaux passages piétons dans le haut de la rue Louise MICHEL ainsi que dans la rue Albert POULAIN à gauche de la rue Ferdinand buisson.
 - Suite à la demande des gérants du bar du centre mais aussi suite aux remarques de certains automobilistes, une bande jaune d'interdiction de stationner sera tracée à l'angle de la place de la mairie, coté poste ainsi que sur une longueur d'environ 13 mètres sur la rue Ferdinand BUISSON favorisant ainsi la visibilité.

-certains bacs à fleurs seront déplacés afin de respecter la largeur conforme à la réglementation du PAVE (Didier GALAND, Joël ROUSSEAUX).

-Une étude sur l'aménagement des sorties du cimetière est à revoir. (Didier GALAND, Joël ROUSSEAUX).

Un stop sera installé rue du huit mai en remontant des ballastières afin de réduire le risque d'accident.

Frédéric SAVARD propose l'installation de distributeurs de sacs pour les déjections canine. (À voir avec Gregory MARTINEZ ou avec le conseil municipal jeune)

Fin de séance 22h40.

SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL